. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

1. CLARIFIER DES POLITIQUES PUBLIQUES ENCORE PEU LISIBLES.

Les mesures en place et les calendriers de décarbonation actuels orientent insuffisamment les investissements faute de perspectives suffisamment claires et stables à moyen et long terme. Parallèlement, les horizons temporels des mesures contraignantes doivent être rapprochés pour engager plus clairement les secteurs émissifs sur la trajectoire de la SNBC. Par exemple, la date d'arrêt de vente des véhicules thermiques pourrait être avancée à 2030 comme au Royaume-Uni. Les malus sur le poids des véhicules devraient s'appliquer plus rapidement à des catégories de véhicules significatives. La sortie des énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments devrait être annoncée, ou les exemptions de taxes sur le fioul, notamment à usage agricole, levées. Un rehaussement de l'ambition de la France pour 2030, qui découlera d'une ambition européenne renforcée, sera l'opportunité de s'inscrire dans cette trajectoire. Les réformes européennes en cours et l'élaboration de la SNBC3 en France doivent se combiner pour établir une trajectoire claire et significative du prix du carbone.

2. FINALISER SANS ATTENDRE LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES ET LES FAIRE CONVERGER PROGRESSIVEMENT VERS LES OBJECTIFS NATIONAUX.

L'élaboration en cours de plans d'actions par ministères et de stratégies de décarbonation des filières, ainsi que les plans de développement durable des collectivités territoriales, devrait permettre à l'ensemble des acteurs publics et privés de s'approprier les enjeux de décarbonation. Ils doivent maintenant être complétés en établissant les budgets nécessaires à leur réalisation et en y affectant des ressources. Ils doivent s'aligner sur les objectifs de la SNBC et faire converger progressivement la France et ses territoires vers l'atteinte des objectifs climatiques.

- PÉRENNISER LES AIDES ET INVESTISSEMENTS INSCRITS AU SEIN DES PLANS DE RELANCE QUI CONTRIBUENT AUX CHANGEMENTS STRUCTURELS BAS-CARBONE.
- Ces investissements (rénovation des bâtiments, développement des transports en commun, développement de l'hydrogène décarboné, etc.) sont indispensables à la transition bas-carbone. Les inscrire dans la continuité des plans de relance permettrait de rassurer les investisseurs et de créer de nouvelles filières et de nouveaux emplois. Les règles budgétaires européennes devraient aussi être revues pour faciliter les dépenses durables liées à la transition. Les filières en reconversion bas-carbone doivent être accompagnées et les co-bénéfices, pour la santé notamment, valorisés.
- 4. AMÉLIORER LES PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES, ENCORE INSUFFISANTS MALGRÉ DES EFFORTS RÉCENTS.
- Les études d'impact doivent permettre d'estimer la contribution (positive ou négative) des lois à l'atteinte des objectifs climatiques afin d'orienter les mesures et décrets associés. Des évolutions positives sont à souligner concernant le suivi des mesures du plan de relance, mais l'ensemble du processus d'évaluation ne permet pas encore de bien piloter la trajectoire. Un suivi régulier permettrait de disposer de retours d'expérience rapides et de comparer les meilleures pratiques des politiques nationales et sectorielles entre régions et entre pays voisins.
- 5. INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES POLITIQUES AUX ÉCHELONS NATIONAL ET TERRITORIAUX.
 - Les impacts d'un climat qui change se font déjà sentir et vont s'accentuer, même si les objectifs de l'accord de Paris sont atteints. Il faut donc se préparer, en identifiant les impacts à l'échelle locale et en élaborant de manière interministérielle, avec les parties prenantes et les territoires, une stratégie nationale d'adaptation cohérente avec la SNBC. Celle-ci doit proposer des objectifs quantifiés précis, des jalons temporels et des indicateurs de progression, en identifiant des secteurs prioritaires (par exemple eau, agriculture, forêt, assurance-risque, tourisme).